

Bientôt au bout du voyage ?

Trois sites privilégiés

Après 25 ans de tergiversations, le Loiret est au pied du mur. À la suite d'un arrêt de la cour administrative d'appel de Nantes, la préfecture et le Conseil départemental doivent, conjointement, trouver le plus vite possible trois lieux capables d'accueillir chacun jusqu'à 200 caravanes. Nos révélations sur le choix probable des sites, actuellement en pleine discussion.

Anne-Marie Coursimault
anne-marie.coursimault@centrefrance.com

A quand des aires de grand passage pour les gens du voyage dans le Loiret ? Un vrai serpent de mer. 25 ans que les élus en débattent ! Mais, d'ici avril, trois sites devraient être inscrits dans le schéma départemental des aires d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

Chacun accueillera entre 50 et 200 caravanes, soit une capacité simultanée de 600 caravanes : l'un sera situé à l'est du Loiret, un autre à l'ouest, et un dernier dans l'agglomération orléanaise. Une décision sera prise entre le préfet et le conseil départemental, copilotes, en lien avec les communautés de communes (chargées de la gestion des aires) et les maires concernés. « On travaille d'arrache-pied depuis septembre (fin des sénatoriales) pour trouver une solution », confirme Frédéric Cuillerier, président de l'Association des maires du Loiret.

Il y a urgence. À la demande de « la Vie du voyage », la

cour administrative d'appel de Nantes a rendu un arrêt début 2017, obligeant sous... trois mois les décideurs (qui n'avaient inscrit aucun site pour la période 2013-2019) à se mettre aux normes.

Actuellement, trois principaux lieux sont à l'étude. « C'est prématuré de communiquer leurs noms. Nous en sommes au stade technique. Le travail est bien avancé et pourrait aboutir dans un ou deux mois. On ne considère pas que le schéma est fait. On ne fait pas de réunions fantôme ! », commente Taline Aprikian, directrice de cabinet du préfet du Loiret. Mais localement, le sujet a déjà été débattu.

« C'est toujours bien chez les autres... »

Alors ? Selon nos sources, un site de quatre hectares est envisagé à Nevoy, pour l'est du Loiret : en forme de triangle, bordé par trois routes, il est canalisable. Le hic ? Il appartient à l'association Vie et Lumière, qui organise déjà le grand rassemblement des gens du voyage, chaque année, à la

Pentecôte. Or, selon Claude de Ganay, député, les terrains des aires de grand passage doivent appartenir à une communauté de communes ou à l'État. Et il y voit « un nouveau coup de poignard dans le Giennois ».

Le site de la métropole d'Orléans pourrait, lui, être basé tout au sud de Saint-Cyr-en-Val, à mi-chemin avec La Ferté-Saint-Aubin et à proximité de la RD2020.

Le terrain de l'ouest, lui, serait basé à Meung-sur-Loire. En décembre, le conseil communautaire des Terres du val de Loire s'est refusé à trancher entre trois communes. À Meung-sur-Loire (qui tiendrait la corde), l'aire serait accueillie soit sur un terrain agricole de part et d'autre de la route de Villecante, soit sur un site destiné au concassage de matériaux, soit sur un lieu actuellement pollué. D'autres variantes sont mentionnées, à Saint-Ay (un terrain cultivé qui obligerait à évincer des agriculteurs) et à Rozières-en-Beauce (une ferme non habitée proche du centre d'enfouissement des déchets). Comme le fait remarquer Jean-Pierre Door, maire de Montargis, « le débat est loin d'être clos. C'est toujours bien chez les autres... » ■

Nevoy, très (trop) sollicité ?

Le terrain listé situé à Nevoy pose question. Le conseil municipal de ce village de 1.200 âmes a émis, à l'unanimité, un avis défavorable.

Ces élus, qui accueillent déjà 2.000 à 3.000 caravanes chaque printemps pour un rassemblement tzigane, sont rejoints dans leur raisonnement par Jean-Pierre Sueur, sénateur PS du Loiret : « Je les défends. À deux reprises, il y a eu un deuxième rassemblement l'été, avec de vives réactions de la population. Avec d'autres élus, nous étions allés voir Manuel Valls, alors ministre de l'Intérieur, pour qu'il n'y ait qu'un seul rassemblement par an. Cet accord a été respecté, non sans problème, et les élus font en sorte que cela se passe bien. Maintenant, on imposerait, en plus, une aire d'accueil de grand passage. Mais il y a d'autres communes qui existent ! Je comprends la réaction de Nevoy. C'est la commune de France la

plus accueillante, c'est déjà celle qui en fait le plus ! Faut-il que tout repose sur elle ? »

L' élu s'interroge sur un autre point : installer une aire quasiment sur le lieu du rassemblement annuel réglerait-il le problème de stationnement sauvage ? « C'est comme si les gens du voyage pouvaient accéder au site huit jours avant, donc ils arriveront encore plus tôt pour en bénéficier », craint-il.

Autre souci, actuellement, le site appartient à Vie et Lumière. Hier, le pasteur Charpentier a confirmé avoir reçu une demande de la préfecture pour vendre quatre hectares sur les 130 que l'association possède à Nevoy. Mais aucune décision n'a encore été prise. Le dossier devra être examiné. Quand ? Mystère. Un point juridique qu'il va falloir régler, car, selon Frédéric Cuillerier, président de l'Association des maires du Loiret, le terrain doit appartenir à l'État ou à la communauté de communes. ■



« Des solutions » apportées

GESTION. Actuellement, l'État ne peut rien imposer aux gens du voyage qui installent leurs caravanes n'importe où puisque le Loiret est dans l'illégalité : en cas de possible expulsion, les maires ne peuvent demander au préfet d'autoriser le recours à la force publique, donc aux gendarmes et policiers, et les gens du voyage restent... Être dans la légalité permettrait de prendre des mesures contre les installations sauvages. « Que le préfet puisse épauler les communes, cela rentre dans les discussions », assure Frédéric Cuillerier.

Ces aires de grand passage sont donc un outil efficace de gestion face aux abus. « Elles répondent à un besoin et apportent des solutions. Voilà pourquoi on mène un travail de fond », insiste Taline Aprikian. Dans le Loiret, les grands passages se déroulent de manière anarchique (lire page 3). « Dans les autres départements où il y a ces grandes aires, ça se passe bien. Actuellement, quand un groupe se présente et n'a pas de choix, il peut se mettre chez des gens, n'importe où, et cela crée des rapports de force, alors qu'avec des aires de grand passage, on peut les orienter vers elles ».

à créer dans le Loiret

LE FAIT DU JOUR

REPÈRES

Décision. Les communautés de communes concernées, désormais chargées de la gestion des aires des gens du voyage, avaient jusqu'au 31 décembre 2017 pour déterminer un lieu. Sans décision, c'est l'État qui imposera les sites.

Calendrier. Une réunion de travail doit se tenir en mars entre la préfecture, le conseil départemental, les élus concernés et les communautés de communes, à l'issue de laquelle le calendrier sera précisé. Il y a nécessité de délibérations et de réunir une commission avant de signer l'avenant du schéma en avril... si tout va bien. Quant aux délais de réalisation, « c'est autre chose », reconnaît Frédéric Cuillerier.

Coût. Les aires de grand passage ont un coût moindre que les aires classiques (moins de 50 caravanes) car elles nécessitent, légalement, moins d'équipements : par exemple, l'électricité est facultative même si elle est préférable. Il faut trois à quatre hectares, un point d'eau, un système d'évacuation des eaux usées et un terrain carrossable (avec, par exemple, une route au milieu permettant d'accéder aux deux parties du terrain pour disposer les caravanes). Le coût dépend du type de terrain, des aménagements à y réaliser. Probablement entre 500.000 € et un million d'euros par site.

Avancées. Frédéric Cuillerier met en avant les « grosses avancées » concernant les terrains d'accueil en deux décennies : c'est 15 millions d'investissements dont 9,5 millions par les collectivités, le Département et les communes et 5,5 millions par l'État. Montargis va d'ailleurs agrandir ses deux aires d'accueil pour passer de 25-30 places à une cinquantaine. Deux aires devaient aussi être réalisées à l'ouest : Terres du val de Loire a demandé à en être exonéré pour privilégier la grande aire.



TERRAIN. Le nombre d'aires étant insuffisant, les gens du voyage peuvent se garer n'importe où sans se faire expulser. PHOTO D'ARCHIVES LA REP'

Accueil des gens du voyage : le problème ne date pas d'hier

S'il est un sujet sensible dans le Loiret, et qui ne date pas d'hier, c'est bien celui de la création des aires de grand passage.

En 2005 – mais le bras de fer sur ce sujet entre l'État et les institutions locales date d'au moins une vingtaine d'années –, Xavier Deschamps, le président des maires du département, se fendait déjà de cette saillie : « Les aires de grand passage sont du ressort de l'État, quand les maires ont une responsabilité concernant les aires d'accueil permanent. On ne peut pas nous demander d'assumer cette responsabilité sans que l'État assume la sienne. Or, il est évi-



2013. À Saran, les clients de La Foir'Fouille sans parking.

dent que les aires permanentes sont trop exiguës pour être substituées aux aires de grand passage. » Résultat, depuis, les installations sauvages continuent d'agacer un peu partout.

L'ouverture de la chasse

Comme à l'été 2016, quand une centaine de caravanes investissaient l'aérodrome de Pithiviers-le-Vieil. La mission évangéliste le paralysait alors. Idem en septembre 2015, près du terrain de foot de Donnery, ou en 2014, à l'île Charlemagne (Saint-Jean-le-Blanc). Le Gâtinais n'y échappe pas non plus. Le lycée du Chesnoy ayant reçu deux fois une centaine de cara-

vanes à l'été 2014. Impossible de lister tous les sites concernés.

On note aussi que, chaque automne, l'ouverture de la chasse est synonyme d'arrivées de gens du voyage dans le Loiret. Le rassemblement Vie et Lumière de Nevoy draine, chaque année, au printemps, des milliers de caravanes dans le petit village. Si celui-ci est légal (*car situé sur un terrain privé*), il n'en demeure pas moins, qu'avant et après, il jette un nombre incalculable de familles sur des sites, eux, non-autorisés.

En 2013, le débat autour de l'accueil des gens du voyage faisait même descendre des élus

du Giennois dans la rue. « Où est la parole de l'État ? », pouvait-on lire sur cette banderole.

Mais la problématique a aussi pu être, par le passé, à l'origine de rumeurs. En 2013, alors qu'il se disait que l'aire de grand passage allait se concrétiser sur le terrain des Relais (*comme aujourd'hui*), entre La Ferté-Saint-Aubin et Saint-Cyr-en-Val, le président du Département d'alors, Éric Doligé, avait dû démentir. « Ce terrain a un coût de financement proche du million d'euros et de 200.000 euros de frais d'entretien annuel [...]. Y a-t-il quelqu'un pour payer ? », interrogeait-il alors. ■

David Creff et Aurélie Richard